



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/23843
25 avril 1992

ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE DATEE DU 24 AVRIL, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'ALGERIE AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une déclaration du Ministère des affaires étrangères, publiée ce jour, concernant la Yougoslavie et portant notamment sur la reconnaissance de la Croatie, de la Slovénie et de la Bosnie-Herzégovine.

Je vous saurais gré de faire publier la présente lettre et son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Messaoud AIT CHAALAL

Annexe

DECLARATION DU PORTE-PAROLE DU MINISTERE DES
AFFAIRES ETRANGERES

"Des changements importants sont intervenus ces derniers mois en Yougoslavie dont l'Algérie se doit, à l'instar du reste de la communauté internationale, de prendre acte.

Soucieuse de consolider ses relations d'amitié et de coopération avec les peuples de Yougoslavie, l'Algérie a décidé en conséquence, à partir de ce jour, de reconnaître officiellement la Croatie, la Slovénie et la Bosnie-Herzégovine, et se déclare disposée à établir avec chacun de ces Etats des relations diplomatiques fondées sur l'amitié, le respect mutuel et l'étroite coopération.

Ce faisant, l'Algérie continuera à suivre avec un intérêt soutenu l'évolution de la situation en Yougoslavie et apportera son concours et son soutien à toute initiative susceptible d'aider les peuples de Yougoslavie à régler leurs problèmes par des voies pacifiques. Elle reste notamment disponible à envisager de reconnaître toute autre entité, Etat ou Fédération, qui viendrait à être constituée dans le cadre d'accords réalisés dans l'intérêt des peuples de Yougoslavie."
